



Maréchaussée royale néerlandaise

Maréchaussée royale
Faire la différence

Maréchaussée royale

Faire la différence

La Maréchaussée royale est un corps de gendarmerie, une force de police à statut militaire. Les gendarmes sont tant des policiers que des militaires. La Maréchaussée peut intervenir dans toutes sortes de situations en vue d'assurer la sécurité aux Pays-Bas ou à l'étranger dans la mesure où le besoin s'en fait sentir, pour faire la différence.



La Maréchaussée royale veille à la sûreté de l'État, tant aux Pays-Bas que loin de ses limites territoriales. Elle est déployée sur des sites d'importance stratégique, allant de palais royaux aux frontières extérieures de l'Europe, ou encore d'aéroports situés aux Pays-Bas à des zones de guerre et de crise où que ce soit dans le monde. La Maréchaussée est une institution souple, énergique et projetable partout.



Historique

1814 : Le roi Guillaume 1er signe le décret créant un Corps de Maréchaussée.

1908 : La reine Wilhelmine confie à la Maréchaussée la tâche de protection des palais royaux.



1919 : Le Corps des Troupes de Police est créé pour assurer le maintien de l'ordre public et le bon déroulement de la démobilisation.

1954 : Un décret royal confie à la Maréchaussée la mission de surveillance des frontières.



1993 : La Loi sur la police détermine les missions de police de la Maréchaussée.

1994 : Les tâches de police et de sécurisation dans les aéroports sont transférées à la Maréchaussée.



1998 : La Maréchaussée devient une armée à part entière.

2006 : Les pleins pouvoirs de police judiciaire sont attribués à la Maréchaussée.

2014 : La Maréchaussée célèbre son bicentenaire.

200
ans!

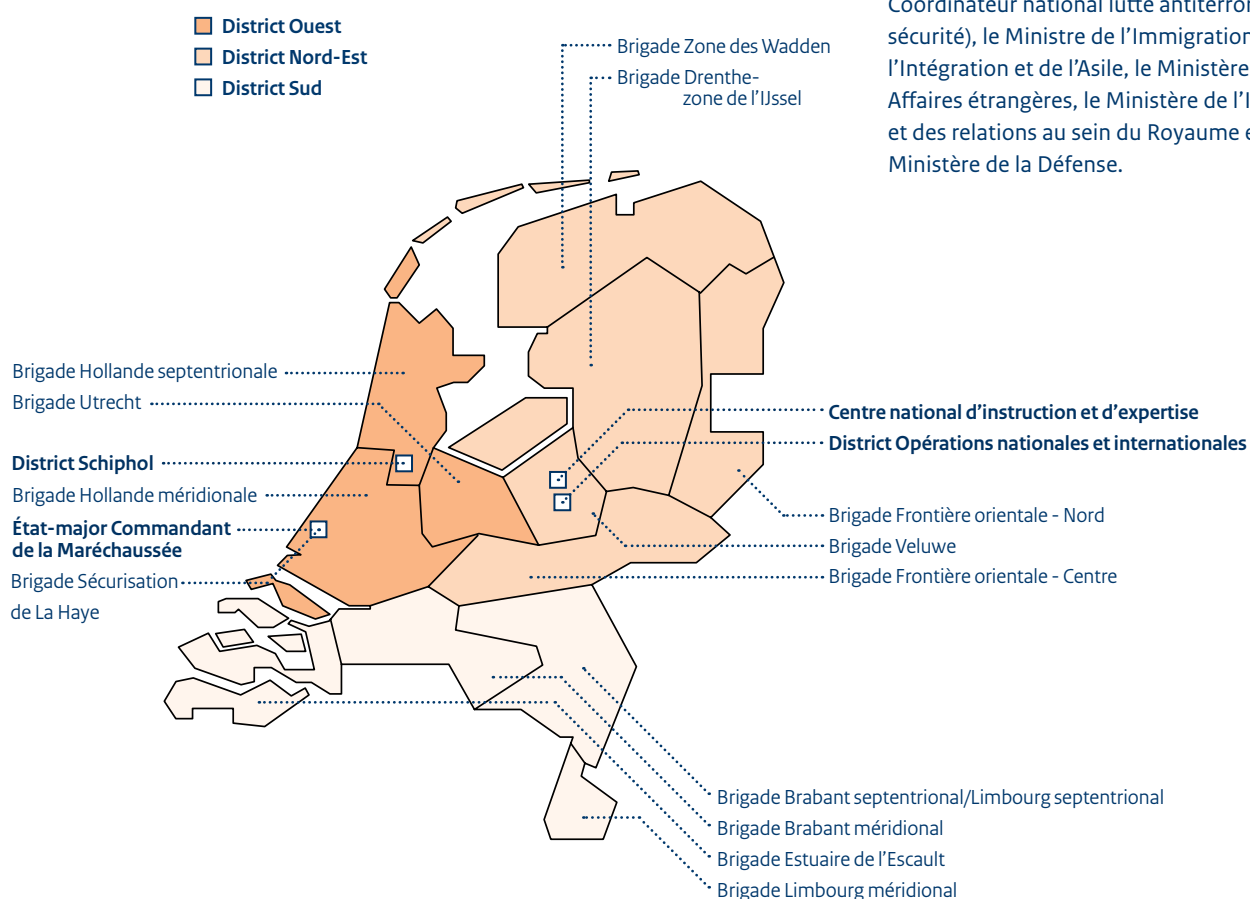
Organisation

Le Commandant de la Maréchaussée royale dirige une institution comprenant plus de six mille hommes et femmes et composée tant de personnel civil que militaire. La Maréchaussée est organisée en cinq districts, qui sont divisés en brigades assurant des tâches spécifiques ou responsables de zones particulières aux Pays-Bas ou dans les Caraïbes néerlandaises. Les gendarmes sont formés au Centre national d'instruction et d'expertise.

L'autorité exercée sur la Maréchaussée et son administration sont distinctes. L'administration est assurée par le Ministère de la Défense, puisqu'elle fait partie des forces armées. Le Ministre de la Défense est donc responsable en dernier ressort de toutes les questions concernant le personnel, le matériel et le budget. De même que pour la police, la gestion du corps est assurée par un responsable distinct. Le Secrétaire général de la Défense est mandaté à cet effet par le Ministre de la Défense.

Autorité

C'est l'autorité compétente qui détermine quand et où la Maréchaussée intervient. Plusieurs ministères exercent cette autorité, en fonction de la mission concernée, à savoir, le Ministère de la Sécurité et de la Justice (dont relèvent le Ministère public et le Coordinateur national lutte antiterrorisme et sécurité), le Ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Asile, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Intérieur et des relations au sein du Royaume et le Ministère de la Défense.







La Maréchaussée contrôle le trafic frontalier des personnes et elle lutte contre les formes de criminalité qui ne s'arrêtent pas aux frontières, partout où cela peut être utile à l'État néerlandais. Aux Pays-Bas, ceci se traduit par la surveillance des frontières extérieures de l'Europe dans les aéroports, dans les ports maritimes et le long de la côte. En outre, des contrôles mobiles en matière de sécurité sont réalisés aux frontières intérieures de l'espace Schengen. Par sa participation à l'agence européenne de surveillance aux frontières Frontex, la Maréchaussée fournit une contribution importante à la surveillance des frontières extérieures d'autres États membres de l'Union européenne.

Police des frontières

La Maréchaussée royale est chargée de la surveillance des frontières néerlandaises et elle fait office de police des frontières. Elle intervient à cet effet aux Pays-Bas et aux frontières extérieures de l'Europe.

Qu'est-ce qu'un pays membre ou associé à l'espace Schengen?

Les États membres de l'espace Schengen et ceux qui y sont associés ont convenu de la libre circulation des personnes et des biens entre leurs pays. Les vérifications aux frontières entre ces différents pays ont donc été abolies, mais il y a désormais une frontière extérieure unique. Ceci repose sur l'Accord de Schengen, aussi appelé Convention de Schengen. Les pays membres et associés à l'espace Schengen ont passé des accords dans le domaine de la politique des visas, de la politique d'asile et de la coopération policière et judiciaire. La Convention de Schengen fait partie de la réglementation de l'Union européenne, mais des États qui n'en sont pas membres peuvent s'y associer.



Par son contrôle aux frontières, la Maréchaussée apporte une contribution importante à la sécurité nationale en luttant contre le terrorisme, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et les autres formes de criminalité transfrontalière. De la sorte, elle veille également au respect de la loi néerlandaise sur les étrangers par la prévention de l'immigration illégale, du passage des clandestins et de la traite des êtres humains.

Lors de la surveillance des frontières et des contrôles mobiles en matière de sécurité, la Maréchaussée recueille et exploite de nombreuses informations. Elle les partage avec d'autres organes de police judiciaire dans la mesure du possible.

Contrôles aux frontières dans les aéroports

La Maréchaussée est chargée des contrôles aux frontières dans tous les aéroports néerlandais, y compris Schiphol Airport, Rotterdam The Hague Airport, Eindhoven Airport, Maastricht Aachen Airport et Groningen Eelde Airport, mais aussi dans ceux des Caraïbes néerlandaises : Flamingo Airport (Bonaire), Roosevelt Airport (Saint-Eustache) et Juancho E. Yrausquin Airport (Saba). Ceci se fait de la façon suivante :

- Le contrôle des personnes, tant à l'arrivée qu'au départ ;
- Le refus d'entrée sur le territoire pour les personnes ne remplissant pas les conditions nécessaires ;
- La consultation de systèmes automatisés de police judiciaire et l'exécution de jugements et de sanctions ;
- Des contrôles au niveau de la porte d'embarquement pour prévenir l'immigration illégale et le détournement de la procédure d'asile ;
- Des contrôles mobiles de sécurité concernant des vols à l'intérieur de l'espace Schengen ;
- La collecte, l'analyse et le partage d'informations avec des autorités de sécurité et autres instances.

Contrôles aux frontières dans les ports maritimes

La Maréchaussée surveille également la frontière extérieure de l'Union européenne aux Pays-Bas que constituent la bande côtière et les ports maritimes. La surveillance de cette frontière maritime s'effectue à des postes de passage fixes, mais aussi par des patrouilles maritimes et, en collaboration avec des partenaires du réseau, par des observateurs aériens.

Documents d'urgence

Pour tout voyage à l'étranger, il faut être en possession d'un document de voyage en cours de validité. À défaut, la Maréchaussée peut délivrer un passeport provisoire sous des conditions strictes.



Contrôles mobiles en matière de sécurité

Aux Pays-Bas, la Maréchaussée réalise des contrôles mobiles en matière de sécurité à la frontière avec la Belgique et l'Allemagne. Ces contrôles sont effectués sur des voyageurs provenant d'un autre État membre ou associé à l'espace Schengen lorsqu'ils pénètrent aux Pays-Bas et ils ont lieu dans la zone frontalière. Il s'agit de contrôles ponctuels, qui sont généralement ciblés grâce à des profils de risque. Ils peuvent avoir lieu dans les trains, sur les voies navigables, dans les avions et sur les routes.

Respect de la Loi sur les étrangers

Dans le cadre de l'application de la législation sur les étrangers, le premier accueil des demandeurs d'asile à la frontière incombe à la Maréchaussée. C'est également à elle qu'il revient d'accompagner des étrangers pour les ramener dans leur pays d'origine, de remettre les étrangers expulsés des Pays-Bas aux autorités étrangères et de prendre en charge les ressortissants néerlandais indésirables à l'étranger. Les personnes assurant ces tâches ont reçu une formation spéciale afin de les exécuter avec humanité et le respect qu'il se doit pour les intéressés.

Centre d'expertise de fraude identitaire et documentaire

Le Centre d'expertise de fraude identitaire et documentaire (ECID), basé à Schiphol, regroupe les connaissances disponibles en la matière aux Pays-Bas. Son service d'aide, qui est consulté tant par les services de police judiciaire que par des organismes privés, se prononce sur l'authenticité des documents présentés. Par ailleurs, l'ECID se charge notamment d'étudier les contrefaçons et les documents falsifiés, de les analyser et de les cataloguer. Il suit également attentivement toutes les évolutions technologiques ayant trait à la biométrie et aux documents.





Projetable dans le monde entier





En ce qui concerne le Ministère de la Défense, la Maréchaussée royale a une mission de police et, par ailleurs, elle peut être projetée où que ce soit dans le monde comme corps de gendarmerie : à la fois comme force militaire et force de police. Il lui arrive d'intervenir ainsi dans des zones où la police locale doit se reconstruire après un conflit armé. Il s'agit là de missions qui conviennent parfaitement à un corps de gendarmerie tel que la Maréchaussée.

Police militaire

Il est essentiel pour l'État néerlandais de s'assurer de l'intégrité et du fonctionnement correct de ses forces armées. La Maréchaussée fait fonction d'organe de police pour toutes les branches de la Défense, telles que la Marine, l'Armée de terre ou l'Armée de l'air. C'est pourquoi des brigades et des postes de la Maréchaussée sont établis dans les casernes, les bases aériennes, les ports militaires et auprès des unités des armées néerlandaises à l'étranger. La Maréchaussée est de plus l'organe de police de toutes les forces étrangères stationnées sur le territoire néerlandais et des gendarmes néerlandais occupent également des fonctions auprès des quartiers généraux militaires internationaux.

La tâche de police militaire de la Maréchaussée est double. Elle peut être orientée sur la prévention et le soutien, mais elle peut aussi prendre un caractère répressif. Les patrouilles, les activités dans le domaine de la circulation routière, les mesures de maintien de l'ordre lors d'exercices, les activités de conseil et d'information à l'intention de commandants et de leurs personnels et l'escorte de colonnes sont autant d'exemples du caractère préventif de la tâche de police. Quant à l'aspect répressif, il porte sur le contrôle du respect de la loi de la circulation routière et de la législation sur l'environnement et sur le dépistage de faits délictueux ayant été commis par des militaires (même en dehors de leurs heures de travail). Les enquêtes judiciaires concernant les militaires sont notamment dirigées par le Ministère public d'Arnhem.

Missions militaires

Des militaires néerlandais sont appelés à intervenir lors de missions menées dans le monde entier en raison de conflits armés ou en vue du maintien de la paix. Des gendarmes les accompagnent alors presque toujours. Lors d'opérations extérieures, ils sont aussi investis de leur fonction de police militaire et ils traitent donc des infractions et des accidents dans lesquels des militaires sont impliqués.

Missions de police

Il peut être fait appel à la Maréchaussée pour des missions de police. Elle peut alors apporter une contribution à la reconstitution de forces de police dans la zone de mission. Sa mission consiste alors à observer le fonctionnement de la police civile locale, à former des agents, à superviser l'organisation et à donner des conseils afin de l'améliorer.

Surveillance et sécurisation

La Maréchaussée royale doit veiller à ce que toutes les installations et personnes revêtant une importance vitale pour l'État ne soient pas perturbées. Parmi les exemples les plus frappants, citons la Maison royale et la Banque des Pays-Bas. La Maréchaussée assure cette sécurisation tant sur le territoire national qu'à l'étranger et elle est habilitée à utiliser la force en cas de besoin ; elle dispose à cet effet de moyens spéciaux et de compétences spécifiques.

La Maison royale



La Maréchaussée est chargée de veiller sur la sécurité des membres de la Maison royale, en collaboration avec le Service de la protection de la Maison royale et du corps diplomatique, qui relève de la police. Elle assure la sécurisation des palais Huis ten Bosch, Noordeinde, Het Loo, Drakestein et Villa Eikenhorst et contrôle quiconque voulant pénétrer dans un domaine royal. Outre ces tâches de protection des palais royaux, les gendarmes ont des attributions en matière de cérémonial. En grande tenue, les gendarmes peuvent ainsi assurer des services d'honneur à l'occasion d'événements particuliers. Lors de l'accueil d'un chef d'État étranger sur un aéroport

néerlandais, ils forment une haie d'honneur à la descente de l'avion. Ils constituent également des escortes d'honneur motocyclistes accompagnant les véhicules de chefs d'État étrangers et ceux des nouveaux représentants de pays étrangers qui viennent remettre leurs lettres de créance à la Reine. Le Commandant de la Maréchaussée est également gouverneur de la Résidence. En cette qualité, il est en charge de tout le cérémonial militaire à La Haye, notamment lors de Prinsjesdag, l'ouverture de la nouvelle session parlementaire par la Reine.





Protection de l'aviation civile

Dans les aéroports civils néerlandais, la protection contre les attentats terroristes des vols de passagers quittant les Pays-Bas est placée sous la responsabilité de la Maréchaussée. C'est elle qui surveille les entreprises de sécurité privées qui effectuent les contrôles de sécurité effectués sur les bagages et sur les passagers et qui prend les mesures nécessaires en cas de découverte d'objets dangereux. Elle exerce en outre les activités de surveillance dans les aéroports et, dans les cas de vols susceptibles d'être la cible d'actes terroristes, elle peut intensifier les mesures de sécurité relatives aux passagers et à l'avion, en déployant par exemple des officiers de sûreté à bord. Elle dispose aussi de chiens pouvant être employés pour détecter des armes ou des explosifs et en cas d'alerte à la bombe.

La Maréchaussée exerce également la tâche de police dans les aéroports désignés à cet effet dans la Loi sur la navigation aérienne, aux Pays-Bas et dans les Caraïbes néerlandaises. Elle y est notamment responsable du maintien de l'ordre, des secours et de la prévention de la criminalité. L'aéroport d'Amsterdam, Schiphol, est l'un de ceux où elle remplit le rôle de force de police.

Protection de personnalités

La protection de personnalités incombe à la Maréchaussée. Elle veille à la sécurité de militaires de haut rang, de responsables politiques et de diplomates aux Pays-Bas et à l'étranger, surtout dans les zones où le risque est particulièrement élevé. C'est la Brigade des missions spéciales de protection (BSB) qui en a la charge.

Transports de fonds de la Banque des Pays-Bas

Les transports de fonds de la Banque des Pays-Bas qui sont effectués par la route sont escortés par des motocyclistes et par des véhicules blindés de la Brigade des missions spéciales de protection.

Centre d'expertise en matière de surveillance et de sécurisation

En 2009 la Maréchaussée a mis sur pied le Centre d'expertise en matière de surveillance et de sécurisation (ECBB), qui assure la coordination centrale de cette tâche afin qu'elle soit effectuée aussi efficacement que possible. Ce centre est composé d'un lieu où les informations sont regroupées, d'un centre de compétences en matière de surveillance et de sécurisation et d'une unité de formation en ce domaine. Il fait office de point de contact central au sein de la Maréchaussée, mais aussi pour les autorités, pour les partenaires du réseau et des tiers de l'extérieur. Il évalue les informations relatives à des menaces réelles ou potentielles, les analyse et donnent des conseils quant au déploiement d'unités opérationnelles. Tous les partenaires du réseau ayant ainsi accès à cette expertise, ceci permet de collaborer efficacement à la sécurité des Pays-Bas.







Assistance

La Maréchaussée royale dispose d'un groupe d'intervention, qui la soutient dans son action et qui assiste également la police si nécessaire.

Les unités de ce groupe d'intervention sont utilisées dans le cadre de tâches antiémeutes et en appui. Les groupes mobiles antiémeutes de la police agissent lors d'événements, de manifestations, d'émeutes et d'opérations de protection; quand leur action ne suffit plus, l'unité d'appui de la Maréchaussée intervient pour rétablir l'ordre public. Cela peut se produire lorsque la police est confrontée à l'utilisation d'armes à feu, d'explosifs ou d'autres formes extrêmes de violence. Le groupe d'intervention agit également en collaboration avec d'autres unités et entités lors de missions de protection et de sécurisation, par exemple, lorsque le niveau de menace est élevé ou lorsque les intérêts vitaux de l'État sont en jeu.

La Maréchaussée l'emploie de manière extrêmement souple ; son déploiement peut donc être rapidement adapté selon la situation et le contexte. Ceci permet d'agir rapidement et efficacement, et d'éviter une escalade inutile.

Le groupe d'intervention peut également être mis à disposition des services locaux de police dans un cadre international pour maintenir l'ordre public ou protéger des humanitaires après une catastrophe ou un

conflit. Dans un tel contexte, la Maréchaussée est préparée à collaborer avec les autres corps de gendarmerie européens. Par ailleurs, le groupe d'intervention fournit un appui aux équipes d'arrestation et à d'autres unités spéciales, militaires ou non.

Missions spéciales de protection

La Brigade des missions spéciales de protection est engagée lorsqu'une intervention spécialisée rapide est requise. Elle agit de manière autonome et, si nécessaire, en coopération avec des unités policières ou militaires. Elle dispose, entre autres, d'équipes de protection, d'observation et d'arrestation. Ceci signifie que cette unité peut être engagée pour tout un éventail de missions, allant de la pénétration dans un bâtiment, de la protection de sites et de personnes, à l'identification d'explosifs. L'équipement et les moyens de protection personnels sont adaptés en fonction de la mission, permettant d'engager cette brigade lors d'opérations difficiles, secrètes ou de grande envergure, sur le territoire national ou à l'étranger.



Police judiciaire

La Maréchaussée royale dispose de fonctionnaires de police judiciaire, qui enquêtent sur les infractions constatées lors de l'exécution de ses missions.

L'action de la Maréchaussée porte notamment sur les organisations criminelles qui organisent le passage des clandestins ou le trafic des êtres humains. Ses fonctionnaires de police judiciaire enquêtent également sur les infractions commises par des militaires, ainsi que sur celles perpétrées dans les aéroports civils néerlandais. En outre, ils assistent régulièrement les services de police lors d'investigations revêtant un intérêt

national ou nécessitant des connaissances spécifiques. Différents types de fonctionnaires de police judiciaire travaillent au sein de la Maréchaussée : certains sont chargés, dans le domaine tactique, du recueil d'informations et de leur analyse, d'autres d'interrogatoires, ou encore d'activités de police technique et scientifique, telles que la collecte de traces.

Leur activité s'exerce généralement en équipes spécialisées dans une certaine catégorie de criminalité, comme celle liée aux migrations, les attentats aux moeurs ou le trafic de stupéfiants. De plus, la Maréchaussée dispose d'experts qui peuvent apporter un soutien spécialisé nécessaire aux autres services de la police judiciaire, notamment pour les enquêtes sur la cybercriminalité ou la délinquance financière.

Caraïbes néerlandaises

Depuis le 10 octobre 2010, les îles de Bonaire, Saba et Saint-Eustache ont le statut de municipalité à statut particulier des Pays-Bas. Depuis lors, ces îles forment les Caraïbes néerlandaises. Outre ces îles, la zone caribéenne du Royaume est composée des pays suivants : Curaçao, Saint-Martin et Aruba.

La Brigade Zone Caraïbes de la Maréchaussée royale est chargée des tâches de police pour les militaires

néerlandais et les militaires des (anciennes) milices antillaises et d'Aruba, ainsi que sur les sites militaires de la zone caribéenne du Royaume. Cette brigade coopère d'autre part avec la police locale et la Garde côtière afin de lutter contre la criminalité. La Maréchaussée est chargée de la surveillance des frontières sur les îles des Caraïbes néerlandaises et est responsable des tâches de police à l'aéroport Flamingo de Bonaire. Elle se charge, en collaboration avec la police, de tâches policières élémentaires sur

les îles de Saba et de Saint-Eustache. Sur les îles de Curaçao, Saint-Martin et Aruba, elle assiste les autorités dans le domaine de la surveillance des frontières, du contrôle des étrangers, de la lutte contre les crimes violents, de la narco-criminalité et de la criminalité liée aux migrations.

Du fait de ces différentes activités sur les îles, la Maréchaussée est un acteur incontournable de la sécurité dans la zone caribéenne du Royaume.





Coopération

Les tâches de la Maréchaussée royale étant étroitement liées à celles d'autres organisations aux Pays-Bas et à l'étranger, la Maréchaussée est particulièrement attentive à la coopération avec tous les partenaires pertinents, tant sur le territoire national qu' à l'étranger.

La Maréchaussée, qui veille au partage d'expertise et d'information, est équipée à cet effet et elle met, de façon structurée, son personnel à disposition de projets très divers dans le domaine de la coopération locale, nationale et internationale.

Coopération nationale

Le contrôle du trafic frontalier effectué par la Maréchaussée porte sur les personnes et celui du service des Douanes sur les biens. Ces deux services travaillent en étroite collaboration afin de faciliter le trafic frontalier et son contrôle. Schiphol Team et CargoHARC Team constituent des exemples de cette collaboration.

Schiphol Team (Equipe Schiphol)

Il s'agit d'une équipe de lutte contre les stupéfiants commune à la Maréchaussée et au service des Douanes à l'aéroport de Schiphol. Elle lutte contre l'importation, l'exportation et le transit de stupéfiants par la voie des passagers. Cette équipe est un exemple unique de l'utilisation optimale des capacités mutuelles de contrôle et de police judiciaire.

CargoHARCO Team (Equipe CargoHARCO)

La CargoHARCO Team Schiphol (CHTS) a été établie à l'exemple de l'équipe Schiphol. Tandis que cette dernière est chargée des flux de stupéfiants entrant le pays par la voie des passagers, la CHTS s'occupe surtout de ceux qui arrivent par voie de la cargaison. Cette équipe est composée de personnels du service de la police judiciaire fiscale, du service du contrôle économique, du service des Douanes et de la Maréchaussée. Cette conjugaison de compétences assure une grande expertise dans les domaines fiscal et financier, dans le domaine de la cargaison et du transport des marchandises ainsi que dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale.

Police

Tous les fonctionnaires chargés d'une tâche de police se prêtent mutuellement assistance. Ainsi, la Maréchaussée collabore-t-elle souvent avec la police. Cette coopération peut être variée, allant de la mise à disposition de spécialistes dans les contrôles de police de grande envergure à l'assistance lors d'enquêtes judiciaires. Dans des situations d'urgence, telles qu'accidents ou attaques à main armée, la Maréchaussée peut prêter son assistance aux secours. Dans différentes villes, à proximité des grandes casernes, la Maréchaussée assure des tâches de surveillance dans les quartiers animés, en collaboration avec la police régionale. La coopération avec d'autres organismes se définit toujours à partir des tâches propres à chacun.

La Maréchaussée entretient également une collaboration structurée avec d'autres services publics, tels que le Service Retour et Départ, la Garde côtière, le Service d'Immigration et de Naturalisation et le Service des renseignements généraux.

Accords de coopération européenne

Force de gendarmerie européenne

La Maréchaussée est l'un des participants à la Force de gendarmerie européenne EuroGendFor), une force de coopération multinationale regroupant les forces de police à statut militaire de pays européens tels que la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Cette force de gendarmerie, composée de quelque 800 fonctionnaires de la police militaire, agit dans le contexte de l'Union européenne et notamment dans des situations de « sorties de crise ». L'état-major de cette force est basé à Vicenza, en Italie. L'EuroGendFor peut également être engagée au profit d'autres organisations internationales, telles que les Nations Unies et l'OTAN, ou dans le cadre d'une coalition ad hoc.

Frontex

Les Pays-Bas participent également à Frontex, l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'Union européenne. Cette agence, qui a son siège à Varsovie (Pologne), assure un meilleur contrôle de ces frontières par la coordination d'actions communes. La Maréchaussée met ses savoir-faire et expertise à la disposition de Frontex et elle a participé, ces dernières années, à des opérations Frontex dans plusieurs pays européens, par exemple en Italie, en Grèce et en Espagne.

Centre commun de coordination transfrontalière

Dans leurs zones frontalières, la Maréchaussée et la Bundespolizei, la police fédérale allemande, travaillent en étroite collaboration au sein du Centre commun de coordination transfrontalière (GCC), situé à Goch, en Allemagne. Le GCC lutte contre les passages transfrontaliers de clandestins et le séjour de personnes en situation irrégulière aux Pays Bas comme en Allemagne, par l'échange d'information. Il est équipé de personnels de la Maréchaussée royale et de la Bundespolizei.

Equipe de police transfrontalière

La Maréchaussée joue un rôle actif dans l'Equipe transfrontalière de police (GPT) qui inclut les personnels de la Bundespolizei, de la Maréchaussée, des forces de police néerlandaises et allemandes et du service des douanes allemandes. Le GTP effectue des contrôles et des actions en équipes mixtes des deux côtés de la frontière germano-néerlandaise, permettant ainsi aux services concernés de faire un meilleur usage de leurs compétences et de leurs informations réciproques.





Formation

Une formation adaptée, ainsi qu'une bonne mise à jour des connaissances, sont essentielles pour le personnel de la Maréchaussée royale. Dans ce but, la Maréchaussée dispose de son propre centre de formation. Le Centre national d'instruction et d'expertise de la Maréchaussée royale (LOKKMar) à Apeldoorn est l'un des plus anciens instituts de formation à vocation policière des Pays-Bas.



La formation est composée d'instructions initiales pour les agents de sécurité et les fonctionnaires de police judiciaire à compétence générale (aboutissant au grade de maréchal des logis). Les maréchaux des logis sont formés pour l'ensemble des tâches. Toute formation débute par une instruction militaire.

La formation d'officier est organisée en collaboration avec l'Académie de défense néerlandaise et l'Académie de police. Il y a différentes possibilités de carrière, en fonction de la formation antérieure.

Le centre d'instruction organise également toutes les formations spécialisées. Très

nombreuses, elles englobent notamment la formation de spécialiste documentaire, la formation aux unités antiémeutes et d'appui, les formations préalables à un départ à l'étranger dans le cadre de missions de la paix et l'entraînement intégral aux compétences professionnelles pour tout le personnel opérationnel.





Informations sur la Maréchaussée royale :
www.marechaussee.nl

Cette brochure est publiée par :
La Maréchaussée royale
Service Information et Communication
Pays-Bas

Octobre 2012

Mise en pages : Service graphique | Service
audiovisuel de la Défense
Traduction : Ministère néerlandais de la
Défense | Service de traduction